



Législature 2015-2020
Délibération N° 837
Séance du Conseil municipal du 9 avril 2019

DEMANDE D'APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DES DÉCHETS

Conformément à l'article 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 26 mars 2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par l'unanimité des 16 membres présents

D'approuver le nouveau règlement des déchets. Un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER